



La photo ci-dessus a été prise au Palais présidentiel d’Ambohitsorohitra, le 20 décembre 2007 : visite du maire élu de la ville d’Antananarivo, au Président de la République de l’époque

C’est le jour qui marque à jamais la chute de Marc Ravalomanana qui ne redeviendra plus jamais président de la république de sa vie. Il en a la certitude. En effet, malgré tous les efforts du parti TIM pour donner l’avantage à son poulain, Hery Rafalimanana, -je me souviens que, le dernier jour de la campagne électorale, les bus allant à Antsonjombe avaient été frappés d’interdiction de circuler, ce qui n’a pas empêché le grand nombre d’Antananariviens d’y aller à pieds-, le candidat du Tgv, Andry Rajoelina a été élu Maire de ville d’Antananarivo, le 12 décembre 2007, avec 63,27% des voix exprimées. **Le jour même de l’anniversaire de Marc Ravalomanana : 12 décembre 1949 !**

Depuis, il n’aura eu que des déboires, dans ses tentatives de redevenir « *Filoham-pirenena* ». Interdit de se présenter en 2013, comme Andry Rajoelina d’ailleurs (le fameux NI-NI imposé par la communauté internationale) ; battu en 2018 par le même Andry Rajoelina. Le plus étrange est que lui et ses sbires ont crié et crient toujours au

« *mpangala-bato* »

(littéralement : voleur de voix). Il est toujours grand temps de mettre les points sur les « i ».

Ont-ils oublié que c’est la CENI, sous le régime du parti HVM du Président Hery Rajaonarimampianina, qui a organisé cette élection présidentielle de 2018. Logiquement, en parlant de

« *mpangala-bato* »

, c’est Hery Rajao qui aurait dû être élu. Mais il n’a récolté que 08% et des poussières !

Comment diable Andry Rajoelina et ses partis alliés ont-ils pu procéder alors ? Il faut remercier Fanirisoa Cassandra pour cette infox qui persiste encore dans l’esprit de Facebookers qui gobent vraiment n’importe quoi par haine.

A l'attention des membres

- Du Parlement Français,
- Du Forum Parlementaire de la SADC,
- Du Parlement Panafricain,
- De l'Assemblée parlementaire de la Francophonie,
- Du Parlement Européen,
- De l'Assemblée générale des Nations unies

Nous, soussignés,

- Sénateurs de Madagascar, et
- Députés de Madagascar,

Face à la situation qui prévaut dans le pays depuis plusieurs semaines maintenant, ce n'est certes pas un assourdissant silence, ni un silence complice que l'on perçoit de la part des partenaires internationaux de Madagascar puisque quelques communiqués ont été émis et publiés, et nous en avons pris acte.

Des communiqués prudents, diplomatiques, bref des murmures qui ne couvrent pas le fracas des bombes assourdissantes, des jets de gaz lacrymogènes et autres armes à dispersion qu'essuient les manifestants dans nos rues depuis le 2 octobre dernier.

Des manifestants réunis derrière un collectif de 10 candidats et les élus que nous sommes, qui après avoir épuisé toutes les tentatives de dialogue et de concertation, revendiquent pacifiquement, des élections équitables, transparentes, inclusives et acceptées par tous à travers les mesures suivantes :

1. La modification de la structure de la Commission électorale nationale indépendante (CENI) dont la conduite du processus électoral avant même l'échéance, fait état de sa dépendance vis-à-vis du régime en place en plus de manquements manifestes en termes de fiabilité de ses travaux préparatoires aussi bien en ce qui concerne notamment la refonte de la liste électorale que dans l'établissement de la liste des bureaux de vote.
2. La mise en place d'une Cour électorale spéciale (CES), dont il est attendu un jugement impartial des élections, eu égard aux nombreux avis et décisions de la Haute cour constitutionnelle (HCC) - normalement en charge de cette responsabilité - dont la partialité est avérée.
3. L'instauration d'un gouvernement qui respecte la neutralité de l'administration, au regard de l'enrôlement des agents, biens et bâtiments publics pour la campagne du président sortant.
4. L'application de l'article 42 du Code de la nationalité qui entraîne de facto l'inéligibilité du président sortant. Cet article qui stipule que *"perd la nationalité malgache, le Malgache majeur qui acquiert volontairement une nationalité étrangère"*, induit que monsieur Andry Rajoelina n'a désormais d'autre nationalité que sa nationalité française acquise par naturalisation le 19 novembre 2014.

Ce fait, demeuré inconnu jusqu'en juin dernier est désormais de notoriété publique. En d'autres termes, cet homme a menti et trahi la population malgache depuis toutes ces années et entend aujourd'hui encore, poursuivre sa forfaiture.

Pour préserver ses privilèges, il use de tous les subterfuges, y compris l'usage d'un logiciel espion (le prédateur) acquis par un procédé discutable après d'une entreprise française et utilisé sans cadre légal, portant ainsi atteinte aux libertés publiques, pour se maintenir au pouvoir alors qu'il ne peut plus y prétendre. En effet, il a renié sa nationalité d'origine, sans doute de peu de valeur à ses yeux, pour en acquérir une autre qu'il couvre aujourd'hui d'opprobre : la citoyenneté française.

C'est hélas un français, qui mange le riz (pain) du pauvre, spolie nos terres, dévore nos richesses, avilit notre population, détruit l'éducation nationale, coule notre économie, saccage nos ressources environnementales, piétine nos lois, nous prive de nos libertés, déprave l'âme de la Nation et ruine notre démocratie encore en construction.

Ce français est également responsable de la corruption généralisée qui gangrène le pays et qui prends sa source dans les plus hautes sphères de l'Etat. Une preuve parmi d'autres : sa désormais ex-Directrice de cabinet envoyée en mission à Londres par ses soins en août dernier pour soutirer un important pot de vin et 5% de participation au capital de la société minière Gemfields, a été prise la main dans le sac et arrêtée par la National Crime Agency (NCA).

S'étonnera-t-on alors que le « vazaha » ("l'étranger" mais surtout "le français"), soit vilipendé, honni, hué et bientôt ostracisé ? La francophobie et la xénophobie sont à nos portes et pourraient mettre en péril des décennies de coopération patiemment érigées sur la base d'intérêts mutuels et de la volonté partagée d'une collaboration reposant sur les principes de la Déclaration de Paris.

Marc Ravalomanana. Ultime opportunit      74 ans et apr  s lui le d  luge

Vendredi, 03 Novembre 2023 17:55 - Mis    jour Lundi, 06 Novembre 2023 13:25

C'est donc notamment en référence :

- A la Déclaration universelle des droits de l'Homme,
- A la Charte des Nations unies,
- A la Charte Africaine des droits de l'homme et des peuples,
- A la Charte de la Francophonie,
- Au Pacte international relatif aux droits civils et politiques,
- A la Déclaration de Paris,

Que nous nous adressons à vous.

Madagascar est appelé dans moins d'un mois à exprimer son choix quant à la personne qui va présider à sa destinée pour cinq nouvelles années. Le processus électoral est enclenché, mais il est entaché de nombreuses irrégularités qui vont en s'amplifiant. Outre ce qui a été mentionné quant aux travaux de la CENI, et de la HCC qui ferme la porte à tout recours, ce sont maintenant les libertés fondamentales qui sont verrouillées et le non-respect de la Constitution et de nos lois est répétitif. L'opposition n'a plus de possibilités pour s'exprimer : les manifestations sont interdites et violemment réprimées et de manière disproportionnée, l'action syndicale entraîne l'abrogation des carrières et le droit de grève est refusé. Les intimidations ne se comptent plus, la population abêtie et appauvrie est mise au pas, muselée et la démocratie est bafouée.

Un général à la retraite commis par le français Andry Rajoelina, et qui s'arroge encore le droit de dicter la conduite des hommes de rang de la Gendarmerie nationale, assure maintenant la présidence par intérim du pays, aux termes d'un processus controversé où les dispositions constitutionnelles ont été violées à maintes reprises par le gouvernement, le Sénat et la HCC.

C'est la prise en otage du choix du peuple qui est programmée, des fraudes massives sont en gestation. Les preuves sont nombreuses du non-respect de l'intégrité physique des candidats, du non-respect de la neutralité de l'administration aussi bien par le biais des fonctionnaires, que par l'usage de ressources administratives de toute nature. Des prestations, produits et projets publics sont détournés au profit du président sortant.

Il s'agit ici de la chronique d'une crise annoncée, avec les preuves et les signes précurseurs à l'appui. Mais il faut sans doute des morts, que le sang coule, qu'il gicle pour que soit reconnu qu'il y a péril en la demeure ! Comme nos pairs du Mali, du Burkina Faso, du Niger, du Sénégal, du Gabon, du Congo et d'autres encore, le sang malagasy doit-il être versé à l'autel de la non-ingérence et de la réserve diplomatiques alors même que c'est un citoyen français qui en est la cause ? c'est une responsabilité que retiendra l'histoire, pour son pays la France et ses cercles d'appartenance.

Il est impérieux que cela cesse et que la consultation populaire se déroule selon les normes démocratiques dont se prévalent les pays et organisations politiques que vous représentez. Ainsi, alors que les forces vives nationales se sont érigées avec détermination pour les faire valoir, il vous appartient aujourd'hui de les accompagner pour défendre les principes fondamentaux sur lesquelles elles se basent, notamment, l'équité, la transparence et l'inclusivité.

L'occasion ici se présente d'enrayer la spirale des présidents mal élus, de faire l'économie d'une crise politique et socioéconomique ainsi que de vies, que pourraient coûter des affrontements post électoraux qui ne manqueront pas de survenir si la consultation des électeurs devait malgré tout se tenir dans les conditions actuelles.

Voici une opportunité de vous prévaloir du devoir d'ingérence, pour prévenir un conflit et le régler en amont sans incidence majeure. Les exemples ne manquent pas où des décisions heureuses ou malheureuses ont changé le cours de l'histoire, tel que l'épisode de la "Baie des cochons" qui nous a évité une guerre nucléaire. Ce n'est certes pas le cas ici, mais il est une vérité sur laquelle les gens de bon sens s'accordent en général : mieux vaut prévenir que guérir.

C'est pourquoi et parce que :

- Nous voulons croire que vos discours en matière de défense de la démocratie et de l'ordre constitutionnel sont sincères,
- Nous espérons que les millions de dollars ou d'euros d'aides au développement ne sont pas juste une manière de couvrir des ententes spécieuses,
- Nous présumons que la coopération internationale ne masque pas des velléités inavouables à l'encontre de nos intérêts réciproques,
- Nous prenons acte de vos déclarations et engagements pour des élections transparentes, fiables, inclusives, apaisées et reconnues par tous,

Nous vous engageons donc à prendre vos responsabilités, pour que, selon le communiqué du 16 septembre 2023, un "dialogue susceptible de déboucher sur des mesures concrètes à même de rétablir la confiance dans le processus et permettre des élections réussies" puisse s'engager.

Confiants du souci que vous avez d'une bonne gouvernance mondiale et de nos intérêts réciproques, nous vous adressons ainsi qu'aux peuples et élus de vos pays respectifs, nos salutations distinguées.

Elouare JOHASEY D  put  e  leue   Vauvauindano
Pr  sidente de la Commission
d'Evaluation de politiques publiques

NARSON RASIMIHANA D  put    lu   Antsirabato
RAZARA Purse Fidele

Raharirina Sidonie Senateur  leue   Toamasina
RANDRIANARISON Senateur  leue   Tananarive II

RAKOTONDRAHISO Michel Senateur  lu dans la
Province d'Antananarivo

Richard RASIMIHANA D  put  
RANSONOANT Embian D  put    lu 2^{eme} dans IV

Rafanomanana Evolutive D  put   dans R 1
Ralambozafimbololone Razaftrinihilone D  put   dans J 1

ANRARIAMBELOSO Heimirine D  put   dans Antananarivo

RANDRIAM BOLAINA Gasy
RABENAINA Maminina - Ambolindratra
Randrianantenana Olivier Antony Josi
DORIS RAKOTONIRAINA



Dossier n° 2003X 001778 33

Extrait du décret n° 037 /185 du 07/05/2003
Publié au Journal officiel du 09/05/2003

Portant acquisition
de la nationalité française

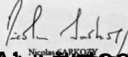
Est naturalisé(e) Français(e) :

RAVALOMANANA Marc Gervais
né le 12/12/1949 à Imertakalina Antananarivo (Madagascar)

Le Premier Ministre

Jean-Pierre RAUFARIN

Le Ministre de l'Intérieur


Jean-Louis BENOIST



Celui du candidat numéro 3 est ici :

FILONA ANDRY RAOELINA
FOTODRAMBANY
2019 - 2023



HEO ZAVARITANY
TSY HO VVAROSOKY
NY TANTARANY MADAGASKARA
JANVARY 2019

Passer la souris sur l'image

Jeannot Ramambazafy